



Bien en indivision entre mon frère et moi

Par **CATHY**, le **27/03/2009** à **11:01**

Bonjour,
Depuis le décès de notre mère en septembre 2007, je suis propriétaires d'une résidence secondaire avec mon frère.
Depuis le décès, mon frère me laisse l'entière liberté de gérer le bien. J'ai donc moi-même débarrassé entièrement la maison, et je l'entretiens au mieux.
Nous avons pu faire face l'an dernier aux factures et aux charges courantes.
Cependant, mon frère, l'an dernier m'a laissée honorer et avancer la majeure partie des factures en invoquant qu'il ne pouvait pas me rembourser.
Il juge que je dois me rembourser sur le prix des loyers que nous avons pu récolter pour assumer les charges.
J'ai donc dû avancer de petits travaux et des achats utiles.
Pour cette année il restait une petite somme récoltée l'an dernier. Il en a emprunté la moitié, prétextant que je n'avais qu'à faire pareil. Cependant, la maison, ancienne et bourrée d'humidité supporte à présent quelques travaux. L'argent qu'il a pris aurait pu aider à quelques réparations. De plus, sur les charges à payer pour cette année, il n'honore pas tous les mois, l'entière partie qu'il doit payer. C'est moi qui avance.
Constatant qu'il n'y met pas du sien, je lui ai demandé s'il acceptait que je lui rachète les parts. Il refuse.
Que puis-je faire suite à ce refus. Peut-il être catégorique. A-t-il le droit de préférer vendre à une personne étrangère.
Mon but est de garder cette maison à laquelle je tiens plus que tout. Ce serait pourtant la solution pour qu'elle reste dans la famille.
Je rajoute, qu'il n'y a pas remis les pieds depuis le décès de notre mère et que j'ai entrepris toutes les démarches utiles pour la garder.
Pouvez-vous m'éclairer et me conseiller. Ce bien est vital pour moi et loin de moi le côté financier. Le côté affectif et sentimental m'importe bien plus.
D'avance merci.